

Lanterne et Chenevier, pour le ediffiement de la bocherye qui se fait a present entre lesdictes deux portes et ousdicts fosses, que pour autres affaires dicelles, dont et pour ce a este fait la despance qui sensuit :

« A Germain Bret, charretier, pour xviii journées de charrette ou tombereau a ung cheval, pour chascune charrette au feur de xv solz pour jour chascun tombereau quil a servy ladicte sepmaine pour charrier les terres, pierre et regretz de la grant tour du portal de ladicte Lanterne que lon fait abatre de present, pour se servir de la pierre dicelle a faire les murs de ladicte bocherye. Pour ce et pour lesdictes xviii journées au feur de xv solz pour jour, la somme de treize livres dix solz. Cy xiii^l. x^s.

« Le lundy, xvi^e jour de febvrier, lan M V^e trente neuf (4) et autres jours ensuyvant de ladicte sepmaine, pour continuer de remplir de terre les fossez entre lesdictes deux portes de Lanterne et Chenevyer ou a present se fait la bocherye, que pour achapt de chaux et sable, que aussi pour desmolir et abatre les deux tours rondes entre lesdictes deux portes et autres affaires quant au fait de ladicte bocherye, dont pour ce a este fait la despence cy apres, etc. » (CC. 930.)

La porte Chenevier figure sur le plan, n'ayant été démolie qu'en 1555, ainsi que l'indique la délibération consulaire suivante :

« Le jeudy, dixiesme jour de janvier mil cinq cens cinquante quatre, en lhostel commun, apres mydy (5).

« Claude Laurencin, seigneur de Riverie, Symon Court,

(4) 1539 avant Pâques, qui correspond à l'année 1540.

(5) 1554 avant Pâques, qui correspond à l'année 1555.